

# **REGLEMENT CONCOURS NATIONAL JUNIOR MONTBELIARD BOURG EN BRESSE, 14 et 15 avril 2007**

## **I. Date et lieu du concours**

Le concours Junior Bourg-en-Bresse de la race Montbéliarde se tiendra au Parc des Expositions de Bourg-en-Bresse les 14 et 15 avril 2007. Il est organisé par les jeunes éleveurs de l'Ain en collaboration avec le Syndicat Montbéliard de l'Ain et l'UPRA.

## **II. Conditions de participation**

### **Article 1**

Le concours est ouvert à tous les éleveurs montbéliards de moins de 35 ans de toutes les régions de France. Au-delà de cet âge, les éleveurs peuvent confier la génisse à leurs enfants ou à des jeunes de leur connaissance.

Les animaux présentés, uniquement nés de taureaux d'insémination animale, devront être issus de reproducteurs entretenus dans les centres d'insémination et remplissant les conditions visées au décret n° 69258 du 22 mars 1969.

Pour les petites génisses, il faut qu'elles soient nées avant le 14/08/2006 (+ de 8 mois).

Pour les génisses gestantes, elles devront être inséminées avant 27 mois et gestantes de moins de 7 mois (fécondées après le 14/09/2006). Les génisses non gestantes devront être âgées de moins de 27 mois à la date du concours.

### **Article 2**

Pour être admis à exposer, chaque éleveur devra faire parvenir avant le 09 mars 2007 une demande d'inscription au Syndicat Montbéliard de l'Ain. Ces demandes sont établies sur un format ci joint. Elles doivent être accompagnées d'un droit d'inscription de 10 euros par animal titulaire.

Le nombre de génisses à inscrire par département est de 10 titulaires maximum, complété de 5 suppléantes.

Dans le cas où il y aurait des places disponibles, l'organisation se réserve le droit d'affecter ces places supplémentaires.

#### **Article 4**

La présentation des animaux devra se faire en chemise blanche, pantalon et chaussures sombres. Les animaux devront être tondus **entièrement**.

#### **Article 5**

Le transport des animaux est à la charge de l'éleveur. Attention un trajet à vide avec un véhicule de transport d'animaux est interdit le dimanche et donc sujet à dérogation de la préfecture de chaque département participant.

#### **Article 6**

Les animaux déclarés et les cheptels de provenance devront remplir les conditions sanitaires habituelles (BVD, IBR élevage classé A). Lors de l'arrivée des animaux, un contrôle sera effectué par un vétérinaire. Il faudra que l'animal soit accompagné de son certificat sanitaire signé des différentes parties.

### III. Prix Spéciaux

#### **Prix de championnat**

Les deux premières de chaque section concourent en championnat

Ils sont au nombre de 4 :

#### **GENISSES NON-GESTANTES**

- Championne
- Championne réserve

## **GENISSES GESTANTES**

- Championne
- Championne réserve

Un prix de Grande Championne sera décerné à un des quatre animaux ci dessus.

Les animaux seront classés dans les diverses sections d'après leur âge, tel qu'il résulte des certificats d'inscription.

Des sous sections pourront être établies, si le nombre des animaux d'une section est trop important.

### **Prix du meilleur présentateur**

Un concours de présentation se déroulera avec un classement des moins de 14 ans, de 14 à 18 ans, de 18 à 21 ans, de 21 à 25 et de 25 à 35 ans (nés avant le 14 avril 1972). Les deux premiers de chaque classe d'âge se disputeront le prix du meilleur présentateur lors d'une finale.

Les jeunes meneurs seront jugés sur leur tenue vestimentaire, présentation sur le ring et tenue de l'animal.

### **Challenge inter départemental**

Il sera constitué au minimum de 3 animaux au choix. Le classement se fera sur les qualités des animaux et leur mise en valeur.

## **IV. Intendance**

L'arrivée des animaux pourra se faire vendredi 13 avril avant 17 heures. L'alimentation des animaux et la restauration des meneurs seront prises en charge par l'organisation.

Pour plus de renseignements, contacter Patrick CHAPPAZ au 04.79.87.75.86 ou Loïc CLERMIDY, animateur du Syndicat Montbéliard de l'Ain, au 06.85.75.75.12.